



1 - Objet

Face au risque de pandémie lié à la propagation du coronavirus COVID 19, la Minoterie de COAGNE a établi un plan de prévention et de continuation d'activité. Il entre en fonction dès sa diffusion ce jour 06/03/2020.

Compte-tenu de l'évolution de la situation et des récentes mesures gouvernementales, le présent plan de prévention est mis à jour.

1 – Plan de prévention

1.1 – Désignation d'un Coordinateur prévention

La Responsable Qualité, et en son absence le PDG, assure le rôle de coordinateur prévention pour les mesures prises concernant le COVID 19 :

- suivi et actualisation des mesures préventives,
- délivrance des autorisations spécifiques,
- enregistrement des documents nécessaires,
- réponse aux questions et interrogations relatives au plan établi,
- lien avec les autorités sanitaires si besoin.

1.2 – Information et obligations du personnel

Les informations disponibles sur le site gouvernemental sont mises à disposition des salariés. Ces derniers sont invités à régulièrement consulter le site afin d'actualiser leur information.

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Les mesures préventives suivantes sont communiquées au personnel :

- **Evitement des contacts :**
 - Respecter une distance minimum de 1 mètre entre les personnes
 - Eviter le contact physique pour se saluer (poignées de mains, s'embrasser, etc.)
 - *limiter à une seule personne l'accès aux locaux exigus (Bureau vestiaires du dépôt par exemple)*
- **Mesures d'hygiène :**
 - Se laver les mains fréquemment avec de l'eau et du savon durant au moins 20 secondes et frotter entre les doigts.
 - En l'absence d'eau et de savon (ou en complément), des solutions hydro alcooliques seront utilisées pour se laver les mains et garder propres les surfaces fréquemment touchées (poignées de porte, téléphones, portables, etc.)

- **Mesure de prévention en cas de symptômes**

- Se couvrir la bouche avant de tousser ou d'éternuer, utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter après utilisation.
- En cas d'éternuement ou pour s'essuyer le nez, utiliser des mouchoirs en papier et jetez-les immédiatement après utilisation. Ne pas les réutiliser.
- En cas de toux, d'éternuements répétés, porter un masque pour éviter la contamination des autres personnes.
- En cas ou de fièvre et /ou de symptômes grippaux, informer le Coordinateur prévention et consulter au plus vite les services de santé.

- **Signalement des personnes extérieures**

Tout salarié qui constate l'entrée d'un visiteur sur le site doit immédiatement lui demander de se présenter à l'accueil afin de se plier aux mesures mises en place pour l'accueil des visiteurs ou intervenants extérieurs.

- **Obligation d'information**

Les salariés qui, pour des raisons personnelles visiteraient des pays à risque ou auraient eu des contacts avec des personnes originaires de pays à risque, devront en informer la Direction et le Coordinateur prévention, qui autorisera ou non leur présence sur le lieu de travail et qui mettra en place les éventuelles mesures de prévention qui pourraient être nécessaires.

Ces zones sont susceptibles d'évoluer et sont régulièrement mises à jour sur le site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.

- **Recommandations pour les activités en dehors du cadre professionnel**

Afin de protéger l'ensemble du personnel et d'assurer la continuité de nos activités, il est recommandé à nos salariés d'éviter les activités à risque, notamment la fréquentation de lieux accueillant un large public de divers pays, tels que les aéroports, les grands concerts, les salons et congrès, etc.

1.3 – Mesures de désinfection

Le virus COVID19 pouvant survivre plusieurs jours sur les surfaces, les mesures suivantes doivent être appliquées.

Des lingettes désinfectantes et des flacons de gel hydro alcoolique sont mis à la disposition du personnel. Chacun doit les utiliser pour désinfecter son poste de travail (écran d'automates, souris, claviers...) avant sa prise de poste et aussi régulièrement que possible lorsque le poste est partagé.

Chacun doit avoir son propre stylo et le réserver à son propre usage.

Une personne à tour de rôle à la charge de désinfecter quotidiennement les supports à risque (poignées de porte, objets utilisés en commun, etc...).

Lorsque les salariés sont amenés à manipuler des documents extérieurs (de transports notamment) ils doivent se laver les mains une fois la tâche terminée.

Les locaux doivent être aérés quotidiennement.

1.4 – Restriction des déplacements professionnels

Tout déplacement dans un pays étranger à risque est suspendu et interdit. ~~Les déplacements à l'international sont limités au strict minimum.~~

Les participations à des manifestations publiques de type salons sont suspendues.

~~Les visites ou déplacements nationaux doivent également être limités et les mesures d'hygiène décrites ci-dessus rigoureusement respectées.~~ *Les visites ou déplacements nationaux sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.*

~~Dans la mesure du possible,~~ Les moyens de conférence à distance sont privilégiés.

Les commerciaux *doivent suspendre tous leurs déplacements* ~~qui peuvent l'être, et adopter toutes les mesures de protection nécessaires dans le cadre de leurs déplacements (lavage des mains, utilisation de gel hydro-alcoolique, évitement des contacts physique pour se saluer, respecter une distance minimum de 1 mètre avec leurs interlocuteurs.~~

1.5 – Accès des personnes extérieures

1.5.1 Gestion des visiteurs

Les visites sont désormais limitées au strict nécessaire et doivent être en lien avec la continuité des activités de notre entreprise (travaux indispensables, dératisation, entretien, transports...).

Toutes les visites à caractère commercial sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Les ventes directes au moulin sont suspendues.

Un questionnaire (en annexe) est mis en place afin d'évaluer le risque que présente l'accueil des personnes extérieures dans nos installations.

Chaque fois que cela est possible, il est envoyé aux personnes concernées avant leur venue dans l'entreprise. En fonction des réponses fournies la visite pourra être annulée.

Pour les visites non programmées, toute personne devra renseigner le questionnaire à son arrivée et le Coordinateur prévention donnera son accord pour la visite, ou son refus en fonction des antécédents et du pays d'origine, en tenant compte de l'évolution du COVID19 dans le monde.

La porte d'entrée est désormais fermée à clé et toute personne se présentant à l'accueil doit sonner.

Pour les formalités administratives, les documents à remplir sont confiés à la personne qui viendra ouvrir et le visiteur doit attendre à l'extérieur que les documents complétés lui soient rendus.

1.5.2 Gestion de livraisons

Pour les chargements et déchargements de marchandises les consignes suivantes sont affichées à l'attention des chauffeurs et ont été communiquées aux transporteurs et à nos fournisseurs :

- *Ne pas entrer dans le dépôt : accès limité à la zone de chargement / déchargement*
- *Port de gants obligatoires : la minoterie en procurera aux chauffeurs qui n'en auraient pas*
- *Port de masque vivement recommandé, dans la mesure des stocks disponibles*

2 – Plan de continuité d'activité

L'essentiel de nos matières premières provient de France ou des pays européens. A ce jour, nous ne rencontrons aucune difficulté d'approvisionnement et nous n'avons aucun signal d'alerte relatif à des risques de tension à venir.

L'intégralité de nos productions est réalisée en France sur le site de Chirac en Lozère.

Dans l'éventualité d'une mise en quarantaine de notre site occasionnant un ralentissement voire une interruption de notre production, la spécificité de nos process de fabrication ne permet pas de faire appel à la sous-traitance pour la grande majorité de nos produits. Toutefois, certaines références pourraient être sous-traitées auprès de minoteries partenaires.

La situation étant susceptible d'évoluer, nous nous engageons à vous tenir informés de toute actualité ou décision qui pourrait impacter nos relations commerciales.

Un plan détaillé de continuité d'activité a été mis en place afin d'assurer l'approvisionnement de nos clients et de maintenir notre production au meilleur niveau possible en fonction de l'évolution de la situation et de ses conséquences sur le fonctionnement de notre minoterie.